



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

AFPA

Question écrite n° 39757

## Texte de la question

M. Maxime Gremetz alerte M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la volonté des personnels de l'AFPA et des syndicats de s'opposer à une modification du statut du personnel sans qu'il y ait eu une véritable concertation. Il lui demande de prendre l'initiative, sans tarder, d'organiser une réelle concertation qui prendrait en compte les propositions des syndicats et des personnels, avec la volonté de garantir et d'améliorer le rôle de l'AFPA en Picardie et dans toute la France.

## Texte de la réponse

Le directeur de l'AFPA a négocié avec les organisations syndicales représentatives pendant plusieurs mois en vue de conclure un accord collectif portant sur le statut du personnel et la réglementation sociale. Le projet qu'il a élaboré a pris en compte nombre de propositions des organisations syndicales. Trois d'entre elles ont signé avec le directeur un accord sur les dispositions générales régissant le personnel de l'AFPA. Cet accord destine à se substituer à plusieurs textes en vigueur et répond à un souci de modernisation de la gestion des ressources humaines à l'AFPA afin d'adapter le fonctionnement de l'association à l'évolution de son environnement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Gremetz Maxime](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39757

**Rubrique :** Formation professionnelle

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 juin 1996, page 3076

**Réponse publiée le :** 16 septembre 1996, page 4979